

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LES AIDES AUX ENTREPRISES



Un montant de
1 179 981* €

d'investissements engagés pour la **réduction**
des rejets toxiques dispersés dont :

559 429* €

financés par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
pour les études, travaux et campagnes de mesures.

*données de l'Eau des Collines 2021

LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LES ENTREPRISES

- Études préalables aux travaux
- Travaux de réduction des pollutions
- Campagnes de mesures
- Mise en place de dispositifs d'autosurveillance

JUSQU'À 50 %

+ 10 %
pour les entreprises moyennes

+ 20 %
pour les petites entreprises
au titre du régime d'aide
de minimis*

*Régime d'aides d'Etat n'excedant pas le plafond
de 200 000 euros par entreprise consolidée
sur une période de 3 exercices fiscaux.

l'eau
DES COLLINES

SOCIÉTÉ
PUBLIQUE LOCALE
DU PAYS D'AUBAGNE
ET DE L'ÉTOILE

140, avenue du Millet - Z.I. Les Paluds - 13785 Aubagne Cedex

Tél. : 04.42.62.45.00 - Fax : 04.42.62.45.09

www.eauescollines.fr



ENTREPRISES DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE
ET DE L'ÉTOILE :

BÉNÉFICIEZ D'AIDES FINANCIÈRES GRÂCE L'OPÉRATION COLLECTIVE



l'eau
DES COLLINES

SOCIÉTÉ
PUBLIQUE LOCALE
DU PAYS D'AUBAGNE
ET DE L'ÉTOILE

Ce projet bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse à hauteur de 68 000 euros.
L'Agence de l'Eau est un établissement public de l'Etat qui œuvre pour la protection de l'eau et des milieux.
Elle perçoit des taxes sur l'eau payées par tous les usagers et les réinvestit auprès des maîtres d'ouvrages (collectivités,
industriels, agriculteurs et associations) selon les priorités inscrites dans son programme « Sauvons l'eau 2019-2024 ».
Afin d'accompagner la réduction des émissions des substances dangereuses dispersées,
l'agence de l'eau a mis en place des aides allant de 40% à 60%, jusqu'à fin 2022. www.eaurmc.fr

AGISSONS ENSEMBLE POUR LA PRÉSERVATION DE NOTRE TERRITOIRE

L'OPÉRATION COLLECTIVE...

C'est une démarche collective financée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse dans le cadre de son 11^{ème} programme SAUVONS L'EAU 2019-2024. Elle met l'accent sur la lutte contre la pollution toxique dispersée des cours d'eau. Ce projet, porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence et animé par la SPL L'Eau des Collines, est inscrit au Contrat métropolitain pour une gestion intégrée et durable du grand et petit cycle de l'eau et concerne les 12 communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Dans ce cadre, la SPL L'Eau des Collines accompagne les entreprises vers une meilleure gestion de leurs effluents industriels, avec un renforcement du soutien financier de l'Agence de l'Eau pour la mise en place des actions d'amélioration de la qualité et de la protection des ressources en eau au sein des établissements.

SAUVONS L'EAU!

...UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET GRATUIT

Afin d'identifier les points positifs et les points d'amélioration dans la gestion mise en place par les établissements L'Eau des Collines propose un accompagnement gratuit dont le but est de vous aider à maîtriser les potentielles sources de pollutions toxiques émanant de votre activité.

UN DÉROULEMENT EN 4 ÉTAPES :

- 1 Réalisation du diagnostic initial**
 - **Avec qui ?** L'Eau des Collines.
 - **Comment ?** Visite de l'entreprise, prise de connaissance des processus. Contrôle des branchements (eaux usées, eaux pluviales). Point sur la gestion des déchets dangereux.

Objectifs de la visite : Comprendre les besoins et identifier les points d'amélioration.
- 2 Remise d'un rapport de visite**

Ce rapport contient une **synthèse** de l'organisation de l'activité et des besoins, ainsi que des préconisations si nécessaire.
- 3 Autorisation de déversement**

Si vous êtes raccordable ou raccordé au réseau d'assainissement collectif, et après **vérification de la conformité** des rejets dans le réseau d'assainissement, l'**autorisation de déversement** obligatoire est délivrée à l'entreprise.
- 4 Accompagnement dans la demande de subvention et l'arbitrage technique**

L'accompagnement comprend l'**aide à la constitution** d'un dossier de **demande d'aide financière** à l'Agence de l'Eau, et se poursuit jusqu'à la mise en place des solutions préconisées. L'Eau des Collines assiste l'entreprise sur les **décisions techniques**.

L'OPÉRATION EN QUELQUES CHIFFRES :

- 12** communes concernées : territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.
- 321,94** km de réseau de collecte des eaux usées.
- 2** milieux naturels sensibles dont la qualité est à préserver : l'Huveaune et la Baie de Marseille.
- 1105** entreprise dont **263** prioritaires.
- 3** Stations d'Épuration réceptrices : Auriol-Sain Zacharie, Cuges-les-Pins et Marseille Géolide.
- 48** Opérations Collectives de même nature sur le bassin Rhône Méditerranée Corse.

VOS CONTACTS

LA SPL L'EAU DES COLLINES,
gestionnaire des réseaux d'eau
et d'assainissement

Silvia SANCHEZ
Chargée du suivi des
Rejets Industriels
04.42.62.45.05 / 07.64.61.07.26
s.sanchez@eaudescollines.fr

**LE SERVICE DÉVELOPPEMENT
ECONOMIQUE DE LA
MÉTROPOLE AMP**

Agnès Oliveau
Chargée de Mission Accompagnement
et Suivi de Entreprises
04.42.62.82.64 / 06.21.70.09.75
agnes.oliveau@ampmetropole.fr

**L'AGENCE DE
L'EAU RMC**

04.72.71.26.00
www.eaurmc.fr

